

La prison en attendant un trop rare expert judiciaire

Le manque d'experts psys en Wallonie est tel que des justiciables sont détenus préventivement en attendant qu'on leur en trouve un. Le ministre Van Quickenborne promet de revaloriser leur profession, notamment au travers d'un « salaire pertinent ». Les associations d'experts judiciaires souhaitent être conviées au débat.

LAURENCE WAUTERS

C'est un jeune Serésien terminant ses études supérieures, qui aurait mieux fait d'éviter, le mois dernier, d'aller commenter un article sur Facebook relatant une agression sexuelle. Il avait écrit « regretter » le fait que la victime ait été court-vêtue, et son très inopportuniste commentaire avait suscité de vives réactions. Énervé, il avait répondu en tenant des propos de plus en plus provocants, misogynes et menaçants ; peu après, il était déféré devant un juge d'instruction qui l'a placé sous mandat d'arrêt. Le magistrat souhaite avoir ses apaisements en le faisant examiner par un expert psy, pour voir s'il est dangereux ou s'il a juste « pété les plombs » devant son ordi. Mais depuis un mois, il n'en a pas rencontré.

Le cas n'est pas isolé

Le cas de ce garçon qui doit rédiger son mémoire de fin d'études, et dont le mandat d'arrêt a été confirmé ce lundi par la chambre du conseil de Liège en attendant le psy dont on a promis le passage à Lantin dans les jours prochains, n'est pas isolé. À la mi-août, depuis sa fenêtre, un quadragénaire avait menacé de se suicider si un magistrat qui l'avait condamné à Liège ne venait pas lui parler. Lors de l'intervention policière qui avait suivi, il aurait proféré des menaces. Emprisonné depuis lors, il vient à peine de rencontrer l'expert psy, qu'il attendait depuis trois mois. « J'ai également un client détenu pour lequel il y a eu une ordonnance de désignation d'un expert psychiatre le 25 mai dernier, expose M^e Jean-Louis Gilissen. Celui-ci n'est pas encore venu le voir. Cette situation est plus qu'interpellante, d'autant que ce manque fautif d'experts devient une justification de la confirmation de la détention dans une maison d'arrêt surpeuplée ! On ne peut pas justifier la détention préventive par ses propres manquements. Dans un pays moult fois condamné pour traitements inhumains et dégradants à l'encontre de ses prisonniers, c'est effarant. »

Le plus grand manque en matière d'expertise judiciaire en Belgique, confirme-t-on au cabinet Van Quickenborne, concerne les experts psychologues ou psychiatres francophones. Dans le programme de législature du ministre de la Justice, les experts figurent parmi les priorités : « Nous voulons nous attaquer aux pénuries en rendant attrayantes les fonctions d'expert judiciaire, de psychiatre judiciaire et de médecin légiste », a-t-il expliqué en présentant sa note aux députés. Son cabinet ajoute que l'actualisation des arrêtés relatifs aux tarifs sera poursuivie, que l'arriéré de paiement sera purgé – il ne souhaite pas en communiquer le montant – et que les honoraires seront acquittés dans les délais.

Une fonction mal payée

Pour devenir expert judiciaire, il faut avoir l'expérience de terrain la plus large possible, une renommée dans sa

matière, et une formation spécifique dans les aspects judiciaires. Et il ne faut pas avoir de grandes ambitions pécuniaires : procéder à l'expertise mentale d'un individu rapporte par exemple 103,40 euros ou 403,23 euros brut, qu'il s'agisse d'un examen simple (avec rapport succinct) ou d'un examen plus global, avec étude des antécédents sociaux et médicaux, examen somatique, rapport détaillé et si besoin, plusieurs visites chronophages à la prison. « Il est évident que les tarifs du public sont tellement bas que bon nombre d'experts préfèrent travailler pour le privé », expose Etienne Claes, spécialisé en évaluations économiques à Bruxelles et coprésident de l'Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEE). D'autres, selon le Conseil supérieur de la justice (CSJ), pourraient être enclins à boucler rapidement le travail si mal rémunéré : « Des manquements sont évoqués au niveau des analyses faites par les psychiatres judiciaires qui doivent, en très peu de

temps, cerner la personnalité et le profil de risque d'un suspect ou d'un condamné, relevait le CSJ en juin dernier dans une étude portant sur les violences sexuelles. De plus, certains experts judiciaires ne sont pas assez familiarisés avec les points de vue scientifiques les plus récents et diffusent même des informations qui sont absolument sans fondement scientifique voire totalement en contradiction avec les constatations scientifiques. Il est clair que cela peut avoir de grandes conséquences néfastes. »

Pénurie

« Il y a deux types d'experts, expose Etienne Claes. Ceux dont la profession est reliée à un institut ou un ordre, avec un contrôle permanent de la qualité et une formation en continu, comme les architectes, les réviseurs, les dentistes... et les autres, avec des gens absolument brillants et des gens dépassés. » Et de citer l'exemple du secteur informatique, très compétitif sur

le marché de l'emploi : « Si vous êtes payés par l'État 40 % de moins que dans le privé, vous n'allez quand même pas raboter le salaire de vos collaborateurs... » Thierry Mansvelt, expert judiciaire en informatique à Bruxelles, qui fut vice-président de l'Institut des experts judiciaires de Belgique, d'exposer le parcours type du jeune informaticien talentueux : « Il va d'abord passer trois ans à la RCCU (Federal Computer Crime Unit), où on va lui apprendre toutes les ficelles du métier... Puis il partira dans le privé où on lui proposera un salaire 3 ou 4 fois plus élevé ! »

Pour expliquer la pénurie d'experts, le CSJ évoque « des retards de paiement par le SPF Justice et les honoraires très bas » ainsi qu'un désintérêt, pour ce qui est des psys, pour ces filières d'études réputées peu lucratives et peu pourvoyeuses d'emploi. Thierry Mansvelt estime cependant que la situation des experts s'est quelque peu améliorée ces dernières années :

« Nous avons pu être reconnus comme auxiliaires de justice à part entière, afin que toutes les parties puissent négocier directement avec nous, et l'ancien ministre Geens a voulu dresser un registre des experts judiciaires. Celui-ci devait être définitif et accessible à tous depuis quatre ans, et là il est toujours provisoire et uniquement consultable par les magistrats... On se réjouit donc d'entendre le nouveau ministre nous considérer comme une priorité. » Le registre compte 2.000 experts judiciaires reconnus, mais il devra être mis à jour régulièrement car le milieu de l'expertise enregistrerait un roulement d'environ 15 % chaque année en raison de la moyenne d'âge fort élevée des experts judiciaires ou de leur volonté de ne plus se consacrer qu'au privé.

« Beaucoup ont envie de travailler pour la justice !, poursuit Etienne Claes. Mais il faut repenser l'expertise judiciaire et nous sommes deman-

deurs de rencontres, à ce sujet, avec la magistrature, les avocats et les décideurs politiques. » Koen Geens l'aurait promis sans le faire ; les experts espèrent rencontrer son successeur prochainement.



Le plus grand manque en matière d'expertise judiciaire en Belgique concerne les experts psychologues ou psychiatres francophones.

© BELGA.

« L'indépendance est essentielle pour l'expert »

Il y a deux types d'experts, relève Thierry Mansvelt : l'expert qui constate (l'analyse génétique, les lésions arborées par le défunt) ou celui qui rend des avis, comme les experts psychologues ou psychiatres. « Le problème au pénal, regrette M^e Molders-Pierre, habitué des cours d'assises, c'est que les avis des psys sont souvent arborés par la magistrature comme des vérités. Aux assises, il suffit d'un mot pour que votre client se rapproche de la perpétuité : psychopathe. Au pénal, dans les dossiers de mœurs, il suffit aussi d'un mot pour que le dossier d'un prévenu s'alourdisse fortement : crédibilité – en l'occurrence, de la personne qui l'accuse. Imaginez-vous l'importance que peut avoir un expert dans un tel dossier ! Et s'il travaille trop régulièrement pour l'instruction, vous pouvez craindre une forme d'habitude et de perte d'indépendance de l'expert. Bien sûr, il vous est loisible d'aller chercher un expert judiciaire, comme conseiller technique, pour tenter de contrebalancer. Mais il

faut que le client ait les moyens de le payer, et on arrive alors à une justice de classe. »

« L'indépendance est essentielle pour l'expert, réagit Etienne Claes, sinon on a rupture de l'égalité des armes. Il faut être certain que l'expert ait une bonne vision, et pour les experts à qui on demande un avis, il faut qu'il n'ait pas un jugement biaisé par le fait d'être tout le temps dans une situation pénale. Le contact avec le terrain est fondamental, l'expert doit donner un avis en se basant sur ce qui est la pratique normale de sa profession. » Caroline Protais, sociologue spécialisée dans l'étude des relations entre l'univers pénal et la santé mentale, a étudié la relation juge/expert sur base des longs enregistrements des auditions de la commission parlementaire relative à l'affaire d'Outreau. Dans ses conclusions, elle évoquait le « détournement de l'expertise à des fins répressives » et une « hégémonie du commanditaire judiciaire ». LWS

Retrouvez le meilleur des chroniques de Julie Huon



12€*
le livre,
en vente
chez votre
libraire

LE SOIR

Repensons notre quotidien

* Hors prix du journal.
En fonction des stocks disponibles.